NOS AMIS À 4 PATTES

- **SONT SUR DEMANDE ET RÉSERVATION**
- **NE SONT AUTORISÉS QUE DANS LA ZONE DE CAMPING**
- **NE SONT PAS AUTORISÉS DANS LES HÉBERGEMENTS**

Enregistrement et accès

La présence d'animaux doit être obligatoirement signalée au moment de la réservation.
En cas d'arrivée spontanée, elle doit être signalée directement lors de l'enregistrement.

L'entrée des animaux doit être autorisée par la réception.

Les chiens sont autorisés en nombre limité, c'est-à-dire un maximum de 2 animaux par emplacement.

Un tarif journalier est facturé pour chaque chien.

Les règles de coexistence

Les chiens doivent être conduits en dehors de la zone de camping pour faire leurs besoins, qui doivent être enlevés immédiatement à l'aide d'un sac spécial et d'une pelle.

En dehors de leur propre emplacement, les chiens doivent toujours être tenus en laisse. Il est recommandé d'avoir une muselière avec eux.

Les propriétaires doivent toujours veiller à ce que leur animal n'envahisse pas l'emplacement ou le logement d'autrui. Il est interdit de laisser les chiens seuls sur l'emplacement.

Les propriétaires de chiens sont également responsables des dommages causés par leurs animaux aux biens ou aux personnes.

Petites précautions

Les animaux ne sont pas admis dans l'aire de jeux pour enfants, dans les unités d'hébergement, sur la plage, au lac, dans la piscine et dans les parties communes du camping spécialement signalées.

Les chiens ne sont pas admis dans les installations sanitaires. Il est strictement interdit de doucher les chiens dans les lavabos et les lave-pieds du camping. Vous pouvez les laver à l'aire de lavage des voitures.

Les chiens bruyants, qui grognent ou aboient ne seront pas autorisés à rester dans le camping.

RÈGLEMENT

La Direction se réserve le droit d'expulser sans préavis toute personne qui ne respecte pas le présent règlement.